

Évaluations des formations par le Hcéres : les intentions suffiront-elles ?

Après avoir risqué d'être tout simplement supprimé, le Hcéres a fait peau neuve et a mis en place un nouveau cadre pour l'évaluation des formations. Nous nous proposons d'examiner quelques-unes des nouvelles recommandations contenues dans le Guide d'évaluation offre de formation publié en janvier.

Par **SYLVIE BÉPOIX**,
membre de la commission administrative,
et **EMMANUEL DE LESCURE**, secrétaire général

Le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a frôlé la disparition. À l'issue des évaluations de la vague E, qui avaient vu la formulation d'un nombre anormalement élevé d'avis défavorables, sa légitimité a été fortement contestée, si bien qu'il a risqué d'être définitivement supprimé* et a dû revoir son cadre d'évaluation des formations.

Il lui était en effet reproché à la fois l'opacité des modalités de prise de décision (selon les vagues, les mêmes résultats ne produisaient pas les mêmes avis), le choix des critères mobilisés et le caractère décontextualisé de ses évaluations qui ne tenaient pas compte notamment de la composition sociale de la population du territoire de l'établissement, ni de ses contraintes budgétaires. De tels reproches conduisaient même à s'interroger sur les finalités d'une telle évaluation : répondait-elle à une volonté de réduire ou de transformer l'offre de formation ? La généralisation de contrats d'objectifs, de moyens et de performance 100 % et les contraintes qui sont formulées tendant à renforcer la légitimité de ce questionnement.

ÉVALUATIONS TOUS LES SIX ANS

L'intention, selon les déclarations de Coralie Chevallier, présidente du Hcéres, est de « redonner du sens » à l'évaluation et de « redonner la main aux communautés ». Pour cela, le nouveau Guide d'évaluation est censé répondre à trois principes : la simplification, la personnalisation et la souplesse.

Dorénavant, l'évaluation des formations n'aura lieu que tous les six ans. Dans le nouveau cadre, il n'y aura plus d'évaluation formation par formation, elle portera désormais sur le « pilotage global de l'offre de formation » pour être cohérente avec l'idée d'accréditation globale de l'établissement. Mais tout le monde n'échappera pas à la production chronophage d'informations. En effet, cette approche globale sera « complétée par une ana-

lyse détaillée d'un échantillon de formations » qui seront choisies pour un tiers par l'établissement, un autre par le comité et le troisième tiré au sort. Si les tant décriés fichiers Excel ne seront plus demandés, le recueil d'informations persistera sous une forme qui doit convenir à l'établissement. Ainsi rien n'interdit à ce dernier d'avoir finalement recours à de tels fichiers. Trois thématiques sont retenues : le « pilotage », la « politique d'assurance qualité interne » et le « parcours étudiant et l'offre de formation ». Enfin, autres nouveautés, des entretiens auront lieu en présence et le rapport final fera l'objet d'une présentation par le comité d'expert-es avant sa publication.

CERTAINES DISPARITIONS

Le texte du guide indique bien cette volonté de souplesse et d'adaptation, en revanche les notes de bas de page et les annexes qui listent des exemples d'indicateurs et définissent les éléments mobilisables pour préparer l'évaluation ne sont pas sans rappeler les anciennes modalités. On y retrouve presque tout ce qui figurait dans les précédents référentiels : l'attractivité, la réussite, le devenir des diplômés, la soutenabilité, l'internationalisation, etc., auxquels s'ajoute une partie sur l'assurance qualité interne. De même, le mode de désignation des expert-es reste inchangé.

Si l'intention affichée est bien de « créer un cadre propice à l'analyse réflexive », « soutenir la démarche d'amélioration continue », on s'étonne toutefois de certaines disparitions. L'engagement dans la transition écologique a disparu des critères mobilisables, de même que la qualité de la vie au travail pour le personnel, qui figurait antérieurement parmi les éléments retenus pour évaluer le pilotage stratégique et opérationnel, et également le bien-être étudiant, qui apparaissait dans la vie des campus.

En définitive, on reste dans l'expectative car, telle que l'évaluation est conçue, c'est la manière dont les établissements l'organiseront et le dialogue qu'ils parviendront à nouer avec le comité qui seront déterminants. Seront-ils capables de véritablement rompre avec les pratiques antérieures ? À ce stade, rien ne permet d'en être sûr... ■

C'est la manière dont les établissements organiseront l'évaluation et le dialogue qu'ils parviendront à nouer avec le comité qui seront déterminants.

* Cf. article de Jean-Michel Minovez p. 22-23.